

CALENDRIER GENERAL

DATES	DEMANDES
Du 12 décembre 2022 au 31 janvier 2023 ➤ Pour une prise en compte dans le cadre des campagnes d'avancement 2022-2023	Demande de conservation des droits à l'avancement pour les agents placés en disponibilité
Du 12 décembre 2022 au 28 mars 2023	Demande de disponibilité
	Demande de renouvellement de disponibilité
Fin mars 2023	Demande de réintégration après disponibilité ➤ Participation obligatoire lors du mouvement intra-académique
31/05/2023 ➤ Pour une prise en compte dans le cadre des campagnes d'avancement 2023-2024	Date limite de demande de conservation des droits à l'avancement pour les agents placés en disponibilité

Toutes les demandes sont à formuler sur COLIBRIS :

<https://portail-lyon.colibris.education.gouv.fr/second-degre/public/>